



Commune de  
**La Peyratte**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2017

---

L'an deux mil dix-sept le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, Mme PILLOT Marguerite, M. JAMONNEAU Claude, M. DUBOIS Victorien, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine et, M. GOURBEAU Benjamin

Pouvoir : M. GUILBAUT Bernard a donné pouvoir à Mme Sylvie RECOUPE  
Mme BUTET Laetitia a donné pouvoir à M. HERRIBERRY Dimitri

Secrétaire : Mme PILLOT Marguerite

Début de la séance à 20h30.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2017 :

Tout d'abord, Mme BREMENT-MARQUIS constate que la clause « commerce de proximité » n'est pas citée dans le contrat du marché de restauration. Mr le Maire le stipulera lors de la conception du cahier des charges. Ensuite, Mme BREMENT MARQUIS nous fait part que sa pancarte n'est toujours pas installée. Mr RAUX Samuel lui fait part qu'elle est commandée et que celle-ci va être posée.

Vote : POUR 15

### DELIBERATIONS

#### → MISE EN PLACE DU MARCHÉ DE RESTAURATION

Monsieur le Maire rappelle que les marchés de fabrication de repas pour le service de repas à domicile assurés sur les secteurs de Thénezay et de Parthenay arrivent à leur terme.

La réflexion engagée sur l'organisation et la gestion du portage de repas à domicile à l'échelle du territoire du CIAS de Parthenay-Gâtine implique d'aborder ce dossier :

- en optimisant les équipements existants en matière de production de repas,
- en favorisant la proximité entre la production et la demande de repas ; ceci afin de limiter les coûts induits en terme de transport
- en dissocier les différentes étapes de réalisation du service : administration, fabrication/conditionnement, transport.

Pour assurer le lancement d'une nouvelle consultation, il est proposé :

- qu'un groupement de commandes soit mis en place entre des opérateurs intéressés :
  - la Commune de La Peyratte (restauration scolaire)
  - l'EHPAD « les Rocs » de La Peyratte (fabrication des repas du midi, du soir et des denrées pour les petits déjeuners et collations des résidents)
  - le CIAS de Parthenay-Gâtine (portage de repas à domicile – secteur de Parthenay et de Thénezay – en liaison froide)

La constitution et le fonctionnement du groupement seront formalisés par une convention constitutive du groupement de commandes. Un cabinet conseil en restauration collective assurera l'accompagnement technique du groupement de commandes sur l'ensemble des services au niveau de :

- la définition des besoins et la qualité désirée pour la bonne exécution du marché ;
- la rédaction administrative et technique du cahier des charges ;
- l'analyse des offres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de lancer une consultation permettant la fabrication des repas pour le portage de repas à domicile,
- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes,
- d'adhérer au groupement de commandes entre la Commune de La Peyratte, l'EHPAD « les Rocs » de La Peyratte et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine,
- de désigner la commune de La Peyratte, « coordonnateur » de ce groupement avec la qualité de Pouvoir Adjudicateur,
- d'autoriser le coordonnateur à signer et à notifier le marché,
- de convenir que la commission d'attribution compétente soit composée de représentants des membres constitutifs du groupement,
- d'autoriser l'intervention d'un cabinet conseil sur les missions précitées,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

VOTE : 15 voix pour

- Accepte la mise en place du marché de restauration comme ci-dessus indiqué.

**→ MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme a été engagée en janvier 2017.

Il revient au conseil municipal, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, de préciser les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification et de les porter à sa connaissance au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de mettre, à disposition du public pendant un mois, à compter du lundi 26 juin, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Un dossier comprenant le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées, sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Un registre permettant au public de formuler ses observations sera également disponible à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Les observations du public seront enregistrées et conservées ;

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibèrera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

VOTE : voix 15 POUR,

- Accepte les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée.

## → REPRISE DES CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire présente la liste des concessions en état d'abandon faisant l'objet d'une procédure de reprise de concession (feuilles annexées au compte rendu).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de continuer les formalités.

VOTE : voix 15 POUR,

- Accepte ces abandons/reprises de concession cimetièrè.

## → ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Monsieur le Maire donne la parole au 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Samuel RAUX pour présenter le tableau des demandes de subventions.

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention attribuée en 2016 (en €)	BA	BF	Montant demandé	OBSERVATIONS	PROPOSITION Subvention 2017 (1)	VOTE Subvention 2017 (1)	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
--------------	---	----	----	-----------------	--------------	---------------------------------	--------------------------	-------------------	------	--------	------------

### ASSOCIATIONS COMMUNALES

L'Age d'or des Rocs – Maison de Retraite	150,00 €	N	N		Demande non reçue		150,00 €		x		
Bibliothèque 32 Quai des Livres	1 000,00 €	O	O	1 000,00 €	Subvention Bibliothèque Relais – Convention signée– Délibération septembre 2007 2017 = 1225 hab x 0,80 € = 980 €	1 000,00 €	1 000,00 €		x		
	600,00 €			600,00 €	pour financer l'achat de mobilier (meuble range CD, collection Idem initial)	600,00 €	600,00 €		x		
Comité d'Animation Peyrattais		N	N		Demande non reçue						
La Vigilante – Club Boules en Bois	200,00 €	N	O	200,00 €	Demande pour la manifestation d'août (concours)	250,00 €	250,00 €		x		1
Le Gardon Peyrattais – Pêche	750,00 €	O	O	750,00 €	Participe à l'entretien des rives, achat d'équipement et alvinage.	750,00 €	750,00 €		x		
Mutuelle Entraide Agriculteur	100,00 €	N	O		Indemniser les chefs de groupe lorsqu'ils sont sollicités	100,00 €	100,00 €		x		
L'Equidé Peyrattais	300,00 €	O	O		A la convenance du CM, pas de projet prévu	250,00 €	250,00 €		x		
Amical des Donneurs de Sang La Peyratte	300,00 €	O	O		Aide à l'amélioration des collations. Participation au frais de fonctionnement.	250,00 €	250,00 €		x		
Association des Parents d'Elèves	500,00 €	O	O	1 100,00 €	Offrir un spectacle de Noël aux enfants et organiser des événements afin de collecter des fonds pour financer les sorties scolaires	1 000,00 €	1 000,00 €		x		
	1 500,00 €			1 500,00 €	Fête de la musique	1 500,00 €	1 500,00 €		x		
Les Bons Vivants – Club des Aînés	200,00 €	O	O	200,00 €	Besoin pour les activités divers	250,00 €	250,00 €		x		
Groupement Sanitaire de l'Elevage (GASE)	100,00 €	N	O		Subvention qui permet de pas augmenter les cotisations pour les frais de gestion	100,00 €	100,00 €		x		
"Je suis Il"	500,00 €	O	O	500,00 €	Location d'un micro ambiance et réalisation de décors pour le spectacle de novembre 2017	500,00 €	500,00 €		x		
Union Nationale des Combattants	150,00 €	N	O	150,00 €	Pour le dépôt de gerbe au monument aux morts	250,00 €	150,00 €		x		
ESTPF (Football)	1 000,00 €	O	O	1 000,00 €	Achat de matériel (ballon de foot, filet de but et peinture) et frais divers	1 000,00 €	1 000,00 €		x		1
Gym Peyrattaise		N	N		Demande non reçue						
Les Mains Créatives	250,00 €	O	O	300,00 €	Achat de fourniture pour expo (pincès, tissus, projecteurs et spots)	500,00 €	300,00 €		x		
"En attendant le Ferry"		O	O	800,00 €	Nouvelle association mise au norme du lieu "La Forge à Fer"	500,00 €	300,00 €		x		

TOTAL SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROPOSITION	VOTE
	8 800,00 €	8 450,00 €

**ASSOCIATIONS THENEZAY**

Association de Solidarité cantonale, Thénézay (banque alimentaire)		N	O		Demande reçue	250,00 €	250,00 €	x		
Chorale, Les Voix d'Autun, Thénézay		N	O		Demande reçue	250,00 €	250,00 €	x		
ADMR, Service Famille, Thénézay	500,00 €	N	N		Demande non reçue					
Les amis de Germain RALLON		N	N		Demande non reçue					
Jumelage Saint Johann		O	O		Demande reçue	250,00 €				
APE Collège Jean de la Fontaine		N	N		Demande non reçue					
Foyer socio-éducatif Collège de Thénézay		N	N		Demande non reçue					
Collège Jean de la Fontaine - Thénézay		N	N		Demande non reçue					

<b>TOTAL SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATIONS EX-CANTON</b>						<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>			
						750,00 €	500,00 €			

**ECOLIS - ORGANISMES DE FORMATION (hors communes) (45 € / élève)**

Chambre des Métiers 79		N	N	270,00 €	6 Apprentis de La Peyratte	270,00 €	270,00 €	x		
Chambre des Métiers 17		N	N	40,00 €	1 Apprenti de La Peyratte	45,00 €	45,00 €	x		
MFR - Secondigny		N	N		2 Elèves de La Peyratte	90,00 €	90,00 €	x		
MFR - Bressuire		N	N		1 Elève de La Peyratte	45,00 €	45,00 €	x		
CFA Batiment 71		N	N		Demande Subvention					
Foyer des élèves 79		N	N		2 Elèves de La Peyratte	90,00 €	90,00 €	x		

<b>TOTAL SUBVENTIONS 2017 ORGANISMES DE FORMATION</b>						<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>			
						540,00 €	540,00 €			

**AUTRES ASSOCIATIONS (hors communes)**

FDGDON		N	N		Demande non reçue					
USEP, Parthenay (asso sportive)		N	N		Demande non reçue					
Prom'Haie		N	N		Demande non reçue					
Un Hôpital pour les enfants (CHU Poitiers)		N	N		Demande reçue	250,00 €	250,00 €	x		
France ADOT 79 - Niort (dons d'organe et moelle osseuse)		N	O		Demande reçue		150,00 €	x		
L'outil en main - Parthenay	250,00 €	N	N	250,00 €	Demande reçue	250,00 €	250,00 €	x		
CCAS Parthenay		N	N		Demande non reçue					
France Alzheimer	150,00 €	N	O		Demande reçue		150,00 €	x		
Ligue de l'enseignement		N	N		Demande non reçue					
AFM Téléthon		N	N		Demande non reçue					
Toiles Nomades		N	N		Demande non reçue					
Fonds départemental d'aide aux jeunes		O	N		Mission d'accompagnement des projets individuels ou collectifs des jeunes de 18 à 25 ans					
Fonds départemental de solidarité aux logements		O	N		aide pour les charges de logement					
Radio Val d'Or - Airvault		N	N		Demande non reçue					
Radio Gatine - Parthenay		O	N		Demande reçue					
Fondation du Patrimoine		N	N		Demande non reçue					
Resto du cœur - Niort		N	N		Demande reçue					
Solidarité Régionale Paysans - 16		N	N		Demande reçue		150,00 €	x		
Secours Populaire Français - 79		N	N		Demande reçue					
Valentin Haüy - 79		O	N		Demande reçue					
Pias - 79		N	N		Demande reçue					
AFSEP - 31		N	N		Demande reçue					
La croix d'Or - 79		N	N		Demande reçue					

<b>TOTAL SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATIONS HORS COMMUNES</b>						<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>			
						500,00 €	950,00 €			

<b>TOTAL GENERAL 2017</b>						<b>PROPOSITION</b>	<b>VOTE</b>			
						10 590,00 €	10 440,00 €			

VOTE : voix 15 POUR,

- Accepte ces attributions des subventions 2017.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

➤ **Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,**

Mr RAUX Samuel informe que l'entreprise Fragu a commencé ces travaux d'égoutage. Il est demandé que des courriers soient envoyés à quelques propriétaires pour que l'égoutage se fasse.

Mr JAMONNEAU Claude souligne qu'il serait bien d'égoutager la rue St Roch.

➤ **Rapport de M. Dimitri HERRIBERRY – adjoint délégué à la commission animation,**

Mr HERRIBERRY Dimitri informe qu'une réunion aura lieu lundi 29 mai à 18h30, dans les locaux de la mairie, pour le dépouillement du questionnaire sur la supérette. Actuellement, le commissaire-priseur n'a pas fixé la date de sa venue. Il annonce que le planning des salles devrait être mis en ligne sur le site internet en septembre. Les manifestations à venir sont en cours de préparation et se présentent bien.

- **Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière,**

Mme PROTTEAU Joëlle informe qu'elle a participé à une réunion sur la route Nantes/ Limoges/Poitiers. Une association se met en place pour ce projet mais les communes risquent d'être sollicitées.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- 1) Mr le Maire rappelle la date de la réunion, mercredi 24 mai 2017 à 18h00 dans les locaux de la mairie, avec le cabinet d'études BODIN pour finaliser le projet du Mille Club.
- 2) Mr le Maire fait part du devis reçu par l'entreprise Pelletier afin de réaliser la suite des travaux en continuité de la rue du Moulin à Vent. Le devis s'élève à 45 000 € HT. Ces travaux concernent la voirie avec mise en place de trottoirs et places de parking. Mr le Maire explique qu'une partie des travaux a déjà été engagée dans le projet d'aménagement rue de la Touche dont la DETR est validée. Pour garder le même esthétisme, il demande aux membres du Conseil d'approuver ce devis.  
Mme BREMENT- MARQUIS annonce que la commune est dans l'illégalité du code des réformes des collectivités territoriales malgré le fait qu'une partie des travaux est déjà attribué à l'entreprise Pelletier dans le cadre de la réfection de la rue de la Touche. Elle trouve regrettable qu'un cabinet d'études n'a pas été consulté.  
Sur ces différents remarques, Mr le Maire va demander des devis complémentaires.
- 3) Mme MICHEAU Séverine prend la parole et explique que suite à la déviation de Poitiers Parthenay durant 1 semaine, du lundi 15 au vendredi 19 mai 2017, les accotements de la départementale 165 de Parthenay à Thénézay sont complètement détériorés. Un accident est également survenu lors de cette semaine. Elle souhaiterait que le nécessaire soit réalisé afin que la route soit remise en état.
- 4) Mme BREMENT-MARQUIS expose le problème de circulation qui se situe chez Mr NAUDON. Il faudrait intervenir et mettre en place un ralentisseur au niveau du virage. La commission voirie prend note de cette remarque et va étudier la demande.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 19 JUIN 2017**

**FIN DE SEANCE A 23H20**